

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3221-3 conférant au Président du Conseil départemental le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-6 modifié par la loi du 21 février 2022 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, et notamment son article 6, portant application de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/230 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2022/320 du 26 septembre 2022 relative à la composition de la Commission permanente et constatant la désignation de ses membres autres que le Président et, notamment, de 15 Vice-présidents ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 portant délégation de fonction et de signature aux 15 Vice-présidents du Conseil départemental pour conduire, chacun en ce qui le concerne, la préparation des affaires du département et notamment Madame Barbara COËVOËT en matière de santé et de prévention ;

Considérant qu'en application du décret susvisé, les Vice-présidents informent par écrit le président du Conseil départemental de la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences afin de prévenir toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial ou objectif de leurs fonctions ;

Considérant qu'en application de l'article L1111-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le déport dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts est obligatoire concernant les désignations en vertu de la loi dès lors que les délibérations en cours portent sur une dépense non obligatoire au sens de l'article L1612-15 du Code général des Collectivités Territoriales. Tel est aussi le cas des désignations dans les organismes extérieurs en vertu des textes qui les régissent ;

Considérant qu'en application de la loi n°2014-907 du 11 octobre 2013, la prévention des conflits d'intérêts tient également compte des fonctions exercées par un membre de la famille dans le but d'éviter toute situation d'interférence ayant ou donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts ;

Considérant que Madame Barbara COËVOËT a adressé sa déclaration d'activités, il appartient à Monsieur le Président du Conseil départemental de déterminer la liste des questions pour lesquelles Madame Barbara COËVOËT doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

ARRETE

- ARTICLE 1.** Madame Barbara COËVOËT s'abstient dans l'exercice de ses compétences et au traitement des affaires dès lors que celles-ci sont en relation avec l'exercice de ses autres fonctions et représentations énumérées dans le tableau ci-joint au présent arrêté.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera transmis au préfet et publié sur le site www.lenord.fr.

Fait à Lille le 02 janvier 2023

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230102-230102H16781H1-AI

Date de réception en préfecture le : 03 janvier 2023

Affiché le : 03 janvier 2023

Liste des désignations de Madame Barbara COEVOET

Nom de l'organisme	Type d'instance	Fonction	Qualité	Date de désignation	Observations
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Comité régional de l'investissement en santé (CRIS)	Titulaire	Représentant du Président	30/06/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Comité régional du plan d'accès aux soins (CRPAS)	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	09/12/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Comité régional stratégique des systèmes d'information de santé (CORSSIS)	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	09/12/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Comité régional et interdépartemental des structures d'exercice coordonné (CRISEC)	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	22/08/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Comité territorial de l'investissement en Santé Artois Douaisis (COTIS)	Titulaire	Représentant du Président	30/06/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Comité territorial de l'investissement en Santé du Hainaut (COTIS)	Titulaire	Représentant du Président	30/06/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Comité territorial de l'investissement en Santé du Littoral Nord (COTIS)	Titulaire	Représentant du Président	30/06/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Comité territorial de l'investissement en Santé Métropole Flandre (COTIS)	Titulaire	Représentant du Président	30/06/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projet social ou médico-social	Titulaire	Représentant du Président	09/12/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Conseils territoriaux de santé (CTS) de Métropole Flandres	Titulaire	Représentant du Conseil départemental	22/08/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Groupes de travail territoriaux (GTT)	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	04/04/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.

ATMO – Association Régionale pour la Surveillance de la Qualité de l’Air – ATMO	Assemblée générale	Suppléant	Représentant du Président	26/09/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCDSA - Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité du Nord	Commission consultative départementale (CCDSA)	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCPD - AM/AF - Commission consultative paritaire départementale des Assistants Maternels et des Assistants Familiaux agréés	Commission Consultative Départementale	Suppléant	Représentant du Président	07/04/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCR - Commission Consultative de Retrait dans le cadre du contrôle des accueillants familiaux et modalités d'agrément	Commission consultative	Suppléant	Représentant du Président	18/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDCA - Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie	Formation Plénière	Titulaire	Représentant du Département	10/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDCA - Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie	Formation spécialisée personnes âgées	Titulaire	Représentant du Département	27/04/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDCA - Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie	Formation spécialisée personnes handicapées	Suppléant	Représentant du Département	27/04/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDCVED - Comité Départemental Consultatif de Veille Ethique et Déontologique	Commission Plénière	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	18/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDEN - Conseil Départemental de l'Education Nationale	Collège des Représentants des collectivités du CDEN	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDFP - Conférence Départementale des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées	Conférence Départemental	Suppléant	Représentant du Département	27/08/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CH-IW - Centre Hospitalier Intercommunal de Wasquehal	Conseil de surveillance	Titulaire	Représentant du Président	18/10/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les centres hospitaliers.

CHRU - Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille	Conseil de surveillance	Titulaire	Représentant du Président	18/10/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les centres hospitaliers.
CIL - Conférence intercommunale du logement	Conférence intercommunale du logement - Lille Métropole	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	16/02/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CLSPD - Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	CLSPD de Croix	Titulaire	Représentant du Président	10/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CODAMUPS_TS - Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires	Comité départemental	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
COMEX/MDPH - Commission Exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord	Commission Exécutive	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	18/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CRNS – Comité Régional du Numérique en Santé	Comité régional du numérique en santé	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	21/11/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CROIX - Collège Public Boris Vian	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
CRV – Commission de recensement des votes	Elections législatives	Suppléant	Représentant du Département	04/04/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
DAC - Dispositifs d'Appui à la Coordination des parcours de santé complexes	Association Appui Santé du Ferrain - DAC 59-2	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	30/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
EHPAD-CROIX - Maison de retraite Résidence Les Ogiers	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les EHPAD.

FIMS-Université de Lille - Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé	Conseil de la Faculté	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
GIP AGIRE - Maison de l'emploi Val de Marque	Conseil d'administration et Assemblée Générale	Titulaire	Représentant du Département	07/04/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
HEM - Collège Privé Saint Paul	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges privés.
HEM - Collège Public Raymond Devos	Conseil départemental	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
IPL - Institut Pasteur de Lille	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
LYS-LEZ-LANNOY - Collège Public Gambetta	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
SPL - Société publique locale de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
WASQUEHAL - Collège Public Albert Calmette	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.

Fonctions externes de Madame Barbara COEVOET

Nom de L'organisme	Fonction	Date de début	Date de Fin	Observation
Commune de Wasquehal	Adjointe au Maire	30/06/2020		Déport systématique.
Métropole Européenne de Lille	Conseillère métropolitaine	30/06/2020		Déport systématique.
EPSM des Flandres	Responsable du service social	01/01/2012		Déport systématique.

Fonction exercée par un membre de la famille de Madame Barbara COEVOET

Nom de L'organisme	Fonction / Lien de parenté	Date de début	Date de Fin	Observation
Centre Hospitalier de Roubaix	Adjoint administratif / Conjoint	01/01/1985		Déport systématique.